

# Mentions légales

Conformément aux dispositions de l'article 6 III-1 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, il est précisé aux utilisateurs du site internet l'identité des différents intervenants dans le cadre de sa réalisation et de son suivi.

Le présent site est la propriété du Département de la Dordogne, ci-après dénommé « l'Éditeur », dont le siège est situé :

- › 2 rue Paul-Louis Courier  
CS11200  
24019 PÉRIGUEUX CEDEX  
France
- › Téléphone : +33 5 53 02 20 20
- › Courriel : [cd24@dordogne.fr](mailto:cd24@dordogne.fr)
- › Éditeur : Département de la Dordogne
- › Directeur de la publication : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental de la Dordogne
- › Co-directeur de la publication : Bruno LAMONERIE, Vice-Président chargé des finances, de l'administration générale, de la commande publique et rapporteur du Budget
- › Comité de rédaction, photographies et visuels (hors mention): Cabinet du Président, Direction de la Communication,  
avec le concours des services administratifs du Conseil départemental de la Dordogne.
- › Hébergeur/Maintenance technique : Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Conseil départemental de la Dordogne.



- › Développement technique et réalisation : [Stratis \(http://www.stratis.fr\)](http://www.stratis.fr)

## Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par la loi française.

L'utilisateur, par son acceptation des présentes, donne irrévocablement compétence exclusive aux juridictions françaises.

## Responsabilité

La connexion de l'utilisateur au site se fait sous son entière responsabilité. L'Éditeur ne peut être tenu pour responsable de tout dommage issu d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du site, ou encore de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait d'une quelconque façon de la connexion au Site.

## Propriété intellectuelle

Les contenus présents sur le site sont la propriété exclusive du Département de la Dordogne. En vertu de l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, ces éléments sont protégés par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou reprise de contenu est conditionnée à l'accord préalable du Département <https://www.dordogne.fr/informations-pratiques/mentions-legales?>

de la Dordogne et doit être assortie de la mention [www.dordogne.fr](http://www.dordogne.fr) - Droits réservés. Cette mention pointerait grâce à un lien hypertexte directement sur le contenu.

Conformément au droit public de la propriété intellectuelle et notamment selon l'article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle, les documents officiels sont librement réutilisables : déclarations, discours, dossiers de presse et communiqués. La reprise de ces éléments de façon partielle ou intégrale est autorisée, sous réserve de la mention du nom de l'auteur et de la source.

La réutilisation non commerciale est autorisée à la condition de respecter l'intégrité des informations et de n'en altérer ni le sens, ni la portée, ni l'application et d'en préciser l'origine et la date de publication.

Les demandes d'autorisation de reproduction d'un contenu doivent être adressées par courriel à [cd24.communication@dordogne.fr](mailto:cd24.communication@dordogne.fr)

## Liens vers des sites tiers

Les liens hypertextes présents sur le site sont proposés uniquement dans le but d'apporter l'information la plus complète possible au visiteur ; ni leur contenu, ni les liens qu'ils contiennent, ni les changements ou les mises à jour qui leur sont apportés ne sauraient engager la responsabilité du Département de la Dordogne.

## Responsabilité

L'Éditeur du site met tout en œuvre pour assurer l'exactitude et la mise à jour de l'ensemble des informations fournies sur son site ; cependant, l'Éditeur ne peut garantir que les informations qu'il contient sont complètes, précises, exactes, exhaustives et dépourvues de toute erreur et décline par conséquent sa responsabilité pour toute imprécision, inexactitude ou omission portant sur des informations disponibles sur ce site.

La présente clause de réserve juridique n'a pas pour objet de limiter la responsabilité du Département de la Dordogne de manière contraire à la législation nationale applicable ni de l'exclure dans les cas où elle peut être engagée en vertu de ladite législation.

## Données personnelles

Le nouveau Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) entré en application le 25 mai 2018 vient renforcer et enrichir les dispositions de la Loi informatique et liberté visant à la transparence et à la protection de vos données personnelles.

[Nous vous invitons à prendre connaissance de notre politique de gestion et de protection de vos données personnelles sur cette page.](#)

## Charte de modération et d'engagement de la page Facebook Dordogne-Périgord, le Département

La page Facebook officielle du Conseil départemental de la Dordogne est un espace ouvert à toutes et à tous. Elle vise à informer les internautes sur l'actualité et les actions des services du Conseil départemental de la Dordogne.

Les commentaires sur les publications de la page sont les bienvenus.

N'hésitez pas à réagir, partager votre expérience, poser des questions et répondre aux questions des autres utilisateurs.

Utilisez la langue française pour favoriser le dialogue.

<https://www.dordogne.fr/informations-pratiques/mentions-legales?>

Avant de participer, nous vous invitons à consulter les règles de modération et de bonne conduite ci-dessous.

La présente charte a été élaborée afin de préciser aux abonnés de la page du Conseil départemental de la Dordogne et aux utilisateurs de Facebook, les conditions de consultation et d'interaction sereines et pertinentes de cette page.

L'utilisateur Facebook, en consultant, suivant et interagissant par des commentaires avec la page, accepte sans réserve la présente charte de modération, et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites sur le mur d'actualité de la page.

### **> Règles de modération**

Cette page est dédiée à l'activité du Conseil départemental de la Dordogne. Elle est gérée par le service communication du Conseil départemental de la Dordogne.

Les commentaires postés sur la page peuvent être lus par l'ensemble des utilisateurs de la page Facebook.

La modération automatique de Facebook s'applique avant toute publication.

Les commentaires qui sont publiés et visibles, feront l'objet d'une modération a posteriori.

Si le modérateur estime que le commentaire n'est pas conforme aux règles de bonne conduite en vigueur sur Internet et à la loi française, il se réserve le droit de le supprimer sans préavis.

Le modérateur supprime les publications qu'il juge hors sujet, diffamantes, insultantes, ou s'attaquant de manière violente et injustifiée, aux élus du Département de la Dordogne, au travail des agents du Conseil départemental de la Dordogne ou à d'autres membres de notre communauté Facebook.

Le modérateur peut retirer le droit de commenter (bannir) aux membres de Facebook qui continuent, après une première suppression, à poster de tels messages.

### **> Règles de bonne conduite**

Les commentaires sont libres à condition de respecter les règles élémentaires de bienséance.

Afin de préserver le dialogue et le respect des personnes, le modérateur pourra supprimer sans avertissement préalable tout propos tombant sous le coup de la loi :

- incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciste, xénophobe, homophobe, révisionniste ou négationniste,
- tout propos incitant à une consommation d'alcool excessive ou inappropriée, ou faisant l'apologie de l'ivresse.

Peuvent être notamment supprimés :

- les commentaires faisant l'apologie de crimes de guerre,
- les commentaires violents, insultants, obscènes, pornographiques, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants,
- les commentaires à caractère diffamatoire ou dénigrant,
- Toute attaque personnelle à l'égard de personnalités privées ou publiques

- les commentaires et contributions hors sujet, superflues, ou redondantes (spam), sans apport particulier pour les échanges,
- les commentaires et messages à des fins commerciales ou publicitaires,
- les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France,
- les contributions abusives en « langage SMS » et en majuscules,
- les conversations privées sur la page, les échanges de coordonnées privées et les questions personnelles,
- les commentaires portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée, aux droits d'auteur ou droits voisins,
- les commentaires portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers. Les critiques ou les commentaires sur la modération doivent être effectués en privé.
- la diffusion d'informations volontairement fausses ou biaisées.

L'anonymat n'a pas sa place sur la page Facebook du Conseil départemental de la Dordogne.

Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook, selon la procédure de signalement qu'elle a mise en place.

De plus, les administrateurs de la page du Conseil départemental de la Dordogne se réservent le droit de signaler aux autorités judiciaires les comportements illégaux.

### **> Limites de responsabilité**

L'utilisateur de la page Facebook du Conseil départemental de la Dordogne est seul responsable du contenu utilisateur (textes, images, opinions, fichiers, etc.) qu'il met en ligne sur la page.

L'utilisateur s'engage à ce que les contenus qu'il publie ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient.

Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif.

En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur la page, ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du Conseil départemental de la Dordogne.

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page.

Les administrateurs de la page Facebook du Conseil départemental de la Dordogne se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable.

Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page Facebook Dordogne-Périgord, le Département ([Dordogne-Périgord, le Département | Facebook](https://www.facebook.com/cddordogne) (<https://www.facebook.com/cddordogne>)) et sur ce site internet.

